



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**24.08.2005 Bulletin 2005/34**

(51) Int Cl.7: **B42F 21/00, G09F 3/20**

(21) Numéro de dépôt: **05356036.3**

(22) Date de dépôt: **18.02.2005**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR LV MK YU**

(72) Inventeurs:  
• **Espadas, Marta**  
**69003 Lyon (FR)**  
• **Sol, Philippe-Guy**  
**69006 Lyon (FR)**

(30) Priorité: **20.02.2004 FR 0401719**  
**24.05.2004 FR 0405580**

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al**  
**Cabinet Lavoix,**  
**62, rue de Bonnel**  
**69448 Lyon Cédex 03 (FR)**

(71) Demandeur: **L'OBLIQUE**  
**69100 Villeurbanne (FR)**

(54) **Dossier suspendu comprenant un support d'étiquette d'identification**

(57) Ce dossier suspendu comporte un support (3) d'étiquette d'identification (4) et une feuille (2) formant un fond et des flancs du dossier. Le support (3) comporte un corps (8) monté sur la feuille (2), ainsi qu'un volet transparent (9) déplaçable autour d'un axe (X-X') entre une première position, de retenue d'une étiquette

d'identification (4) entre ce volet (9) et une surface d'affichage (11) du corps (8) fixé sur la feuille (2), et une deuxième position dans laquelle le volet (9) est à l'écart de cette surface (11) du corps (8) fixé sur la feuille (2). Grâce à cela, la mise en place ou le retrait de l'étiquette d'identification (2) est aisé.

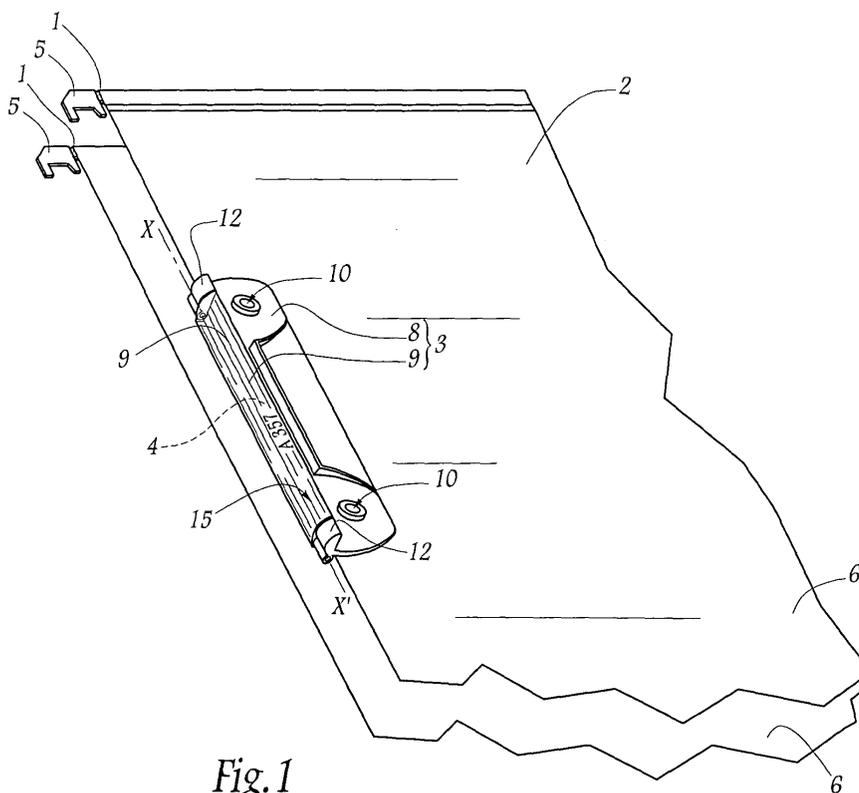


Fig. 1

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un dossier suspendu comprenant un support d'étiquette d'identification.

**[0002]** Il est connu de classer des documents dans un jeu de dossiers suspendus, dont chacun est pourvu d'une étiquette permettant d'identifier rapidement son contenu. Cette étiquette d'identification est généralement montée dans un support équipant le dossier correspondant. Dans FR-2 747 963 est décrit un tel support qui comporte un corps et un élément transparent. Le corps est monté sur un dossier suspendu et porte l'élément transparent, qui délimite une cavité allongée de réception de l'étiquette d'identification.

**[0003]** L'insertion de l'étiquette d'identification dans la cavité allongée de l'élément transparent se fait par une extrémité de cette cavité et n'est pas aisée à réaliser. En particulier, l'étiquette d'identification a tendance à se plier lors de son insertion. Une fois en place, cette étiquette d'identification peut également être fastidieuse à retirer, notamment lorsqu'elle ne dépasse pas à l'extérieur de l'élément transparent.

**[0004]** Dans US-A-3 540 140 sont décrits plusieurs cavaliers de support d'une étiquette d'identification. Chacun d'eux comporte une zone de pliage et deux pattes de montage, grâce auxquelles il peut être installé sur une fiche. Une fois équipée, cette fiche passe entre les pattes de montage, dont chacune comporte soit des trous, soit des pions engagés dans ces trous de manière à maintenir les pattes assemblées. L'installation d'une étiquette dans l'un des cavaliers implique la dissociation de ses pattes de montage et donc son démontage de la fiche.

**[0005]** L'invention a au moins pour but de faciliter l'installation d'une étiquette d'identification dans un support pour dossier suspendu et/ou son retrait de ce support.

**[0006]** A cet effet, l'invention a pour objet un dossier suspendu comportant un support d'étiquette d'identification et une feuille formant un fond et des flancs du dossier, le support comportant un corps monté sur la feuille, caractérisé en ce que ledit support comprend un volet transparent déplaçable autour d'un axe entre une première position, de retenue d'une étiquette d'identification entre ce volet et une surface d'affichage du corps fixé sur la feuille, et une deuxième position dans laquelle le volet est à l'écart de cette surface du corps fixé sur la feuille.

**[0007]** Le corps reste donc fixé au dossier quelle que soit la position du volet. En particulier, il est fixé au dossier à la fois lorsque le volet est dans sa première position et lorsque le volet est dans sa deuxième position. Il est donc aisé d'installer une étiquette dans le support, puis de la retirer et/ou de la remplacer par une autre.

**[0008]** D'autres caractéristiques avantageuses de ce dossier sont définies par les revendications 2 à 14 annexées.

**[0009]** L'invention sera bien comprise à la lecture de

la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue partielle, en perspective, d'un dossier suspendu conforme à l'invention et comportant un support d'étiquette selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
- 10 - la figure 2 est une vue éclatée, en perspective, du support visible à la figure 1 et d'une étiquette qu'il renferme ;
- 15 - la figure 3 est une vue en perspective du support de la figure 2 placé dans une configuration telle qu'on peut y installer une étiquette d'identification ;
- 20 - la figure 4 est une vue éclatée, en perspective, d'un support d'étiquette selon un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- 25 - la figure 5 est une vue en perspective du support de la figure 4 placé dans une configuration telle qu'on peut y placer une étiquette d'identification ;
- 30 - la figure 6 est une vue de devant, en élévation, d'un support d'étiquette selon un troisième mode de réalisation de l'invention ;
- 35 - la figure 7 est une coupe selon la ligne VII-VII de la figure 6 ;
- 40 - la figure 8 est une vue analogue à la figure 7 et représente le support de cette figure 7 renfermant une étiquette ;
- 45 - la figure 9 est une vue en perspective qui représente un support d'étiquette selon un quatrième mode de réalisation de l'invention et sur laquelle ce support est dans sa position d'utilisation ;
- 50 - la figure 10 est une vue en perspective qui représente le même support d'étiquette que la figure 9 et sur laquelle ce support est dans une configuration telle qu'on peut y installer une étiquette d'identification ; et
- 55 - la figure 11 est une vue partielle, en perspective, qui représente le même support que les figures 9 et 10, mais à plus grande échelle et selon un angle différent.

**[0010]** Le dossier suspendu représenté à la figure 1 comprend deux baguettes rigides 1, une feuille de carton 2 et un support 3 dans lequel est montée une étiquette d'identification 4. Des crochets 5, destinés à être en appui sur des rails horizontaux non représentés, équipent les extrémités des baguettes rigides 1 qui sont reliées l'une à l'autre par la feuille de carton 2. Cette dernière forme les flancs 6 et le fond, non représenté, du dossier suspendu. Un corps 8 du support 3 est fixé par collage, rivetage ou par tout autre moyen approprié sur un flanc 6, dont il recouvre partiellement l'un des bords verticaux puisque, dans l'exemple représenté, le dossier suspendu est plus particulièrement destiné à être installé dans une armoire. Un volet transparent et rigide 9 du support 3 est monté à basculement sur ce corps 8.

**[0011]** Le support 3 est globalement symétrique par rapport à un plan P. De manière connue, son corps 8 délimite des trous 10 formant les parties femelles de deux dispositifs de mise en continu de dossiers adjacents, du type bouton pression, dont les parties mâles se trouvent sur un autre dossier suspendu non représenté et qui permettent d'unir ce dernier au dossier représenté à la figure 1. Le bord distal du corps 8 présente la forme d'une surface d'affichage 11 contre laquelle est destinée à être appliquée l'étiquette 4. Le corps 8 définit deux protubérances 12 dont chacune est disposée à une extrémité de la surface 11. Chaque protubérance 12 est en saillie par rapport à la surface 11 et forme une butée pour l'étiquette d'identification 4. Deux logements cylindriques et creux 13 en regard, dont un seul est visible à la figure 2, sont percés dans les protubérances 12 et centrés sur un axe X-X' de basculement du volet transparent 9.

**[0012]** Chaque extrémité du volet 9 est pourvue de l'un de deux gonds 14, qui sont complémentaires des logements 13, dirigés dans deux directions opposées et centrés sur l'axe de basculement X-X' une fois le corps 8 et le volet 9 assemblés.

**[0013]** La face externe 15 du volet 9 est pour l'essentiel convexe, afin que ce volet 9 forme une loupe destinée à faciliter la lecture des inscriptions portées par l'étiquette d'identification 4.

**[0014]** La référence 16 désigne les parties du bord du volet 9 qui se trouvent aux extrémités de ce volet 9.

**[0015]** Le corps 8 et le volet 9 peuvent, par exemple, être réalisés en polyéthylène. Ils peuvent également être réalisés en tout autre matériau approprié tel que le polystyrène ou le copolymère acrylonitrile butadiène styrène (ABS).

**[0016]** L'assemblage du corps 8 et du volet 9 consiste à introduire chaque gond 14 dans un des logements 13, après quoi le support 3 est tel qu'illustré aux figures 1 et 3. En d'autres termes, les gonds 14 et les logements 13 forment une charnière de montage à basculement du volet 9 sur le corps 8.

**[0017]** Sur la figure 3, le volet 9 a été basculé à l'écart de la surface 11, qui est de ce fait accessible. Il est alors aisé d'installer une étiquette 4 dans le support 3. Pour ce faire, on place cette étiquette 4 sur la surface 11, puis on rabat le volet 9 sur l'étiquette 4 dans le sens de la flèche  $F_1$  à la figure 3.

**[0018]** Pour retirer l'étiquette d'identification 4, on applique la procédure inverse de celle qui vient d'être décrite en faisant tout d'abord basculer le volet 9 dans le sens inverse de la flèche  $F_1$ .

**[0019]** Sur la figure 1, le corps 8 et le volet 9 retiennent et serrent entre eux une étiquette d'identification 4 installée dans le support 3. Le volet 9 est maintenu en position rabattue contre l'étiquette 4 par frottement des parties 16 de son bord sur les protubérances 12, lesquelles bloquent l'étiquette 4 dans deux directions opposées, parallèles à l'axe de basculement X-X'.

**[0020]** Un support 103 selon un deuxième mode de

réalisation de l'invention est représenté aux figures 4 et 5. Dans ce qui suit, on ne décrit que ce qui le distingue du support représenté aux figures 1 à 3. En outre, une référence utilisée pour désigner ci-après une partie du support 103 semblable ou équivalente à une partie référencée du support 3 est obtenue en augmentant de 100 la référence repérant cette partie sur le support 3.

**[0021]** Le volet transparent 109 du support 103 n'est pas rigide mais élastiquement déformable, puisqu'il est constitué par une bande élastique. Pour le montage de ce volet 109, le corps 108 ne délimite pas des trous 13 mais une fente 113 qui borde la surface 111, au niveau d'un grand côté de celle-ci. Un bord longitudinal 117 du volet 109 est inséré et fixé par collage ou tout autre moyen dans la fente 113 qui s'étend selon un axe Y-Y'. Du fait de ses propriétés élastiques, le volet 109 tend à se rabattre et s'appliquer de lui-même contre la surface 111.

**[0022]** Le volet 109 peut être réalisé en tout matériau approprié, par exemple en copolymère styrène acrylonitrile (SAN).

**[0023]** Pour installer une étiquette 4 dans le support 103, on commence par déplacer le volet 109 autour de l'axe Y-Y', à l'écart de la surface 111, en courbant élastiquement ce volet 109 comme représenté par la flèche  $F_2$  à la figure 5.

**[0024]** Ensuite, tandis qu'on maintient le volet 109 à l'écart de la surface 111, par exemple avec un doigt D, comme illustré à la figure 5, on place l'étiquette d'identification 4 sur la surface 111. Enfin, on relâche le volet 109 qui se rabat de lui-même sur l'étiquette 4. Comme dans le cas du support 3, des frottements entre les portions 116 du bord du volet 109 et les protubérances 112 contribuent au maintien du volet 109 dans sa position rabattue.

**[0025]** Un support 203 selon un troisième mode de réalisation de l'invention est représenté aux figures 6 à 8. Dans ce qui suit, on ne décrit que ce qui le distingue du support 3. En outre, une référence utilisée pour désigner ci-après une partie du support 203 semblable ou équivalente à une partie référencée du support 3 est obtenue en augmentant de 200 la référence repérant cette partie sur le support 3.

**[0026]** Le volet transparent 209 et le corps 208 sont venus de matière et forment donc une pièce d'un seul tenant. Cette pièce est moulée par bi-injection d'une matière plastique transparente et d'une matière plastique opaque et colorée. Cela est effectué de telle manière que le volet 209 est fait de matière plastique transparente et que le corps 208 est fait de matière plastique colorée et opaque, dont la composition chimique peut être globalement identique à celle de la matière plastique transparente.

**[0027]** Comme dans le support 3, une charnière d'axe X-X' articule le volet 209 au corps 208. Toutefois, cette charnière ne comporte pas de gonds 14, ni de logements 13, mais elle est constituée de ponts de matière 218, qui relient le volet 209 au corps 208 et qui, dans

l'exemple représenté, sont au nombre de deux.

**[0028]** Des moyens de maintien du volet 209 en position de retenue d'une étiquette comprennent un clip 219 et une saillie complémentaire 220. Le clip 219 est formé par une nervure recourbée, qui équipe le volet 209, au niveau de son bord libre et longitudinal. La saillie 220 est définie par le corps 208, dans un renforcement 221 ménagé au niveau d'un des bords longitudinaux de la surface d'affichage 211.

**[0029]** Sur la figure 7, le volet 209 est à l'écart de la surface d'affichage 211. Lorsqu'on rabat ce volet 209 vers la surface d'affichage 211, c'est-à-dire dans le sens indiqué par la flèche  $F_1$  à la figure 7, un pli longitudinal 222 se forme dans chaque pont 218. Pour franchir la saillie 220, le clip 219 se déforme élastiquement. Sur la figure 8, il est en prise sur cette saillie 220 et maintient de ce fait le volet 209 en position de retenue d'une étiquette 4.

**[0030]** Un support 303 selon un quatrième mode de réalisation de l'invention est représenté aux figures 9 à 11 et comprend un corps 308.

**[0031]** Ce corps 308 peut avantageusement délimiter des trous non représentés, formant par exemple les parties femelles de dispositifs du type bouton pression, permettant la mise en continu de dossiers adjacents. Dans cette optique, les parties mâles de ces dispositifs se trouvent sur un dossier suspendu adjacent à celui pourvu du support 303.

**[0032]** A l'une de ses extrémités, le corps 308 définit une plage allongée 312, formant surface d'affichage, c'est-à-dire de réception de l'étiquette d'identification 4. Aux deux extrémités longitudinales de cette plage, deux joues 314, de forme discoïdale, sont venues de matière avec le corps. Ces joues 314 possèdent le même axe, noté A, qui est confondu avec l'axe longitudinal de la plage 312.

**[0033]** Outre le corps 308 évoqué ci-dessus, le support 303 comprend également un volet transparent, désigné dans son ensemble par la référence 316. Ce dernier comporte une partie principale 318, globalement semi-cylindrique et de section circulaire centrée sur l'axe A. A titre de variante, cette partie 318 peut affecter la forme d'une portion de cylindre s'étendant selon un angle différent de  $180^\circ$ .

**[0034]** Lorsque le volet 316 est monté sur le corps 308, l'axe de cette partie principale 318 correspond à celui noté A des joues 314, ainsi que de la plage 312. Cette partie principale 318 présente une longueur voisine de celle de la plage 312. On notera également que sa surface externe est convexe, de sorte qu'elle forme une loupe, ce qui permet de faciliter la lecture des inscriptions portées sur l'étiquette 4.

**[0035]** A ses deux extrémités, la partie principale 318 est prolongée axialement par deux mâchoires 320, formant l'arc d'un cercle dont le centre passe par l'axe A précité. Ces mâchoires 320, qui sont diamétralement opposées, sont creusées d'encoches respectives 322, permettant la réception de la périphérie extérieure des

joues 314.

**[0036]** Ainsi, il existe une possibilité de rotation de l'ensemble du volet 316 par rapport au corps 308, autour de l'axe A, de sorte que les joues 314 forment des charnières venues de matière avec ce corps 308. On notera que le corps 308 est creusé de deux échancrures 308', autorisant le pivotement précité du volet 316, en particulier de ses mâchoires 320.

**[0037]** Le corps 308 et le volet 316 peuvent, par exemple, être réalisés en polyéthylène. Ils peuvent également être réalisés en tout autre matériau approprié, tel que le polystyrène ou le copolymère acrylonitrile butadiène styrène (ABS). On notera que, si le volet 316 est transparent, le corps 308 est avantageusement opaque.

**[0038]** L'assemblage de ce corps et de ce volet consiste à engager en force chaque mâchoire 320 à la périphérie extérieure d'une joue 314 correspondante. Une telle opération est rendue possible grâce à l'élasticité du matériau constitutif du volet 316.

**[0039]** En service, dans la position des figures 10 et 11, le volet 316 confère à l'utilisateur une possibilité d'accès à la plage 312. Dans ces conditions, celui-ci est à même d'installer, de façon aisée, l'étiquette d'identification 4 sur cette plage de réception 312.

**[0040]** Puis, il s'agit de faire pivoter le volet 316, autour de l'axe A, de sorte que l'une 316<sub>1</sub> de ses extrémités latérales vienne en contact avec la surface en regard de la plage 312. De plus, il est avantageusement prévu des moyens de blocage du volet 316 par rapport au corps 308, dans cette position de recouvrement de l'étiquette 4, qui est illustrée sur la figure 9. Ainsi, le volet 316 est pourvu d'une saillie 324, propre à pénétrer par encliquetage élastique dans un renforcement correspondant 326, ménagée dans des parois du corps voisins de la plage 312.

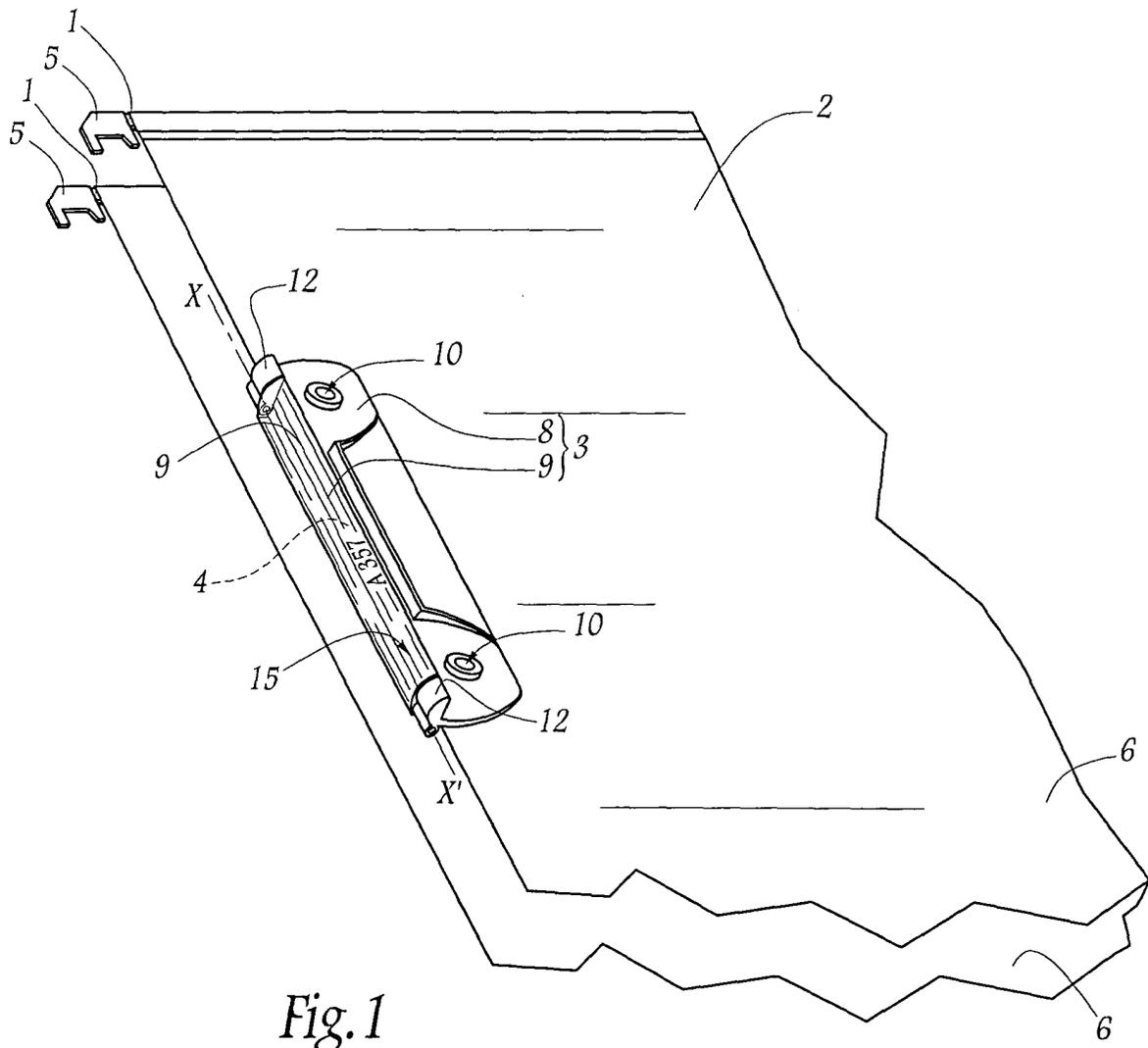
**[0041]** On notera également que, dans la position de recouvrement de la figure 9, la paroi 316<sub>1</sub> coince avantageusement l'étiquette d'identification 4, de manière à en éviter tout débattement. De plus, les joues 314 forment des butées pour l'étiquette 4, en même temps qu'elle permettent le montage à pivotement du volet 316, ce qui est avantageux. On conçoit par ailleurs que, si l'on désire retirer une étiquette donnée, il s'agit de dégager la saillie 324 par rapport au renforcement 326, puis de faire pivoter le volet 316 de façon à pouvoir accéder à nouveau à cette étiquette.

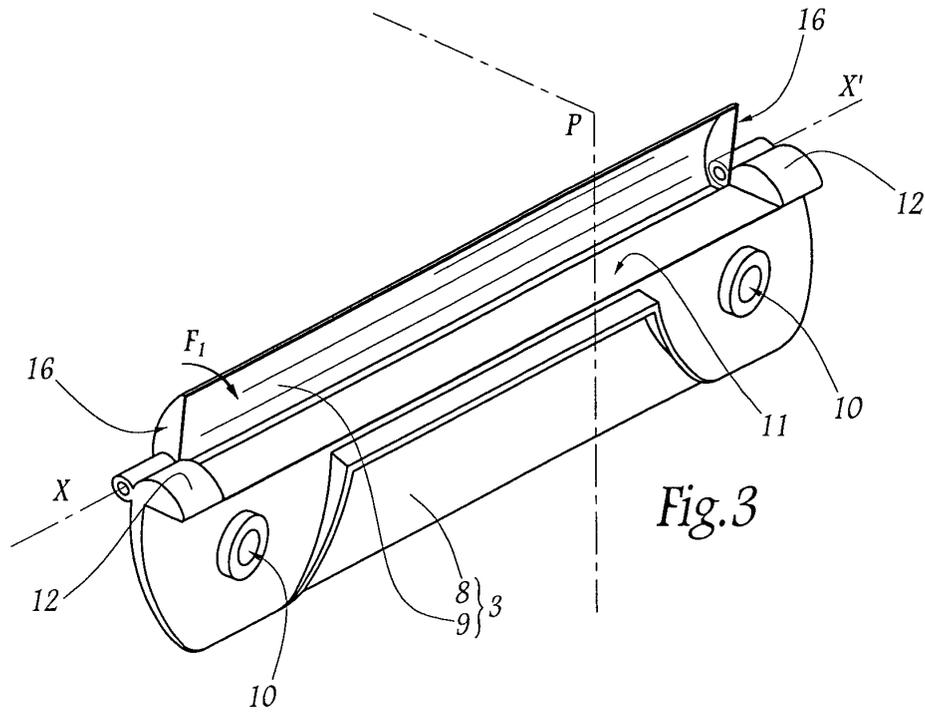
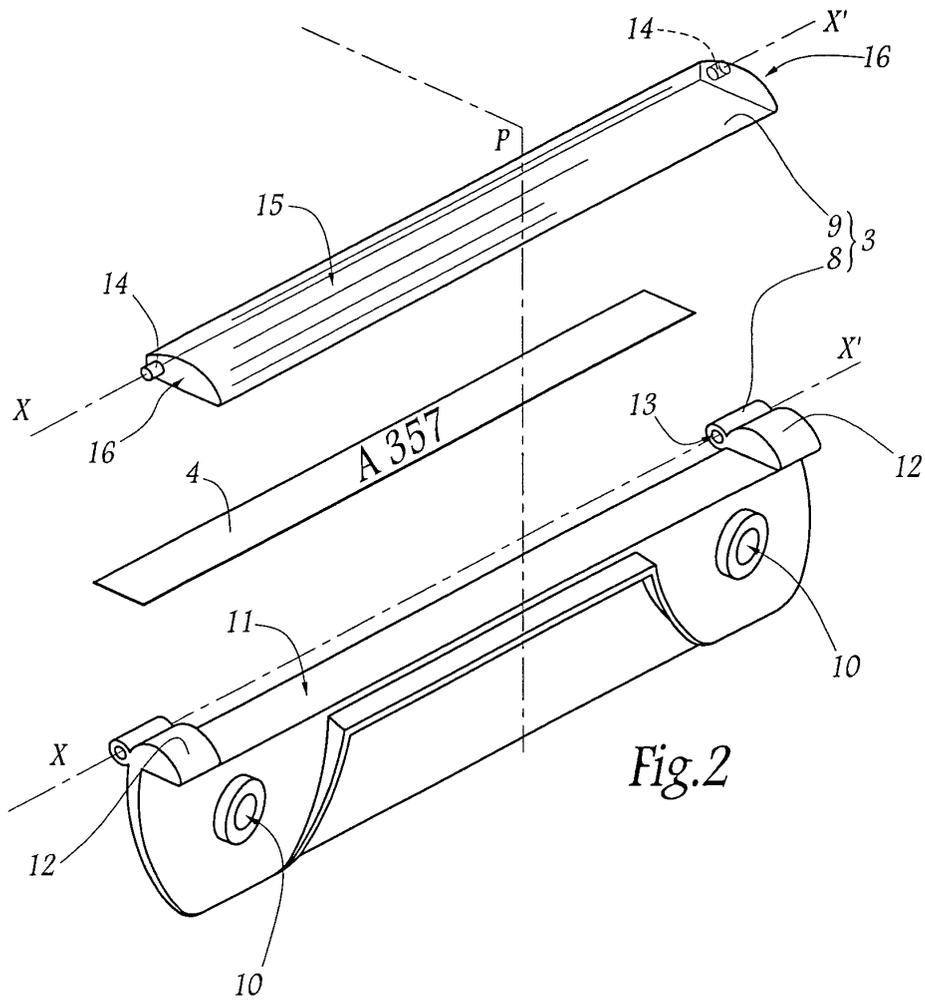
**[0042]** L'invention ne se limite pas aux modes de réalisation décrits précédemment. En particulier, le dossier peut ne pas être un dossier suspendu pour armoire, sans pour autant sortir du cadre de l'invention. Par exemple, il peut être un dossier suspendu pour tiroir. Aussi, le support d'étiquette peut être conçu de manière à pouvoir être monté non pas au niveau d'un bord vertical de la feuille en carton 2 d'un dossier suspendu pour armoire, mais au niveau d'un des bords horizontaux et supérieurs de la feuille en carton 2 d'un dossier suspendu pour tiroir.

**[0043]** De plus, un support d'étiquette conforme à l'invention peut combiner des caractéristiques de plusieurs des supports 3, 103, 203 et 303.

### Revendications

1. Dossier suspendu comportant un support (3 ; 103 ; 203 ; 303) d'étiquette d'identification (4) et une feuille (2) formant un fond et des flancs du dossier, le support (3 ; 103 ; 203 ; 303) comportant un corps (8 ; 108 ; 208 ; 308) monté sur la feuille (2), **caractérisé en ce que** ledit support (3 ; 103 ; 203 ; 303) comprend un volet transparent (9 ; 109 ; 209 ; 316) déplaçable autour d'un axe (X-X' ; Y-Y' ; A) entre une première position, de retenue d'une étiquette d'identification (4) entre ce volet (9 ; 109 ; 209 ; 316) et une surface d'affichage (11 ; 111 ; 211 ; 312) du corps (8 ; 108 ; 208 ; 308) fixé sur la feuille (2), et une deuxième position dans laquelle le volet (9 ; 109 ; 209 ; 316) est à l'écart de cette surface (11 ; 111 ; 211 ; 312) du corps (8 ; 108 ; 208 ; 308) également fixé sur la feuille (2). 5
2. Dossier selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'une** charnière (13, 14 ; 218 ; 314, 320) articule le volet transparent (9 ; 209 ; 316) au corps (8 ; 208 ; 308). 10
3. Dossier selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le volet transparent (9 ; 316) est rapporté sur le corps (8 ; 308), ladite charnière comprenant deux gonds (14 ; 314) dont chacun pénètre dans un logement complémentaire (13 ; 322). 15
4. Dossier selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le volet (209) est venu de matière avec le corps (208), ladite charnière étant formée par au moins un pont de matière (218) à même d'être plié et reliant le volet (209) au corps (208). 20
5. Dossier selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le volet (209) et le corps (208) font partie d'une pièce moulée par bi-injection de telle manière que le volet (209) soit fait d'une matière plastique transparente et que le corps (208) soit fait d'une matière plastique ayant un aspect différent de celui de la matière plastique du volet (209). 25
6. Dossier selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le volet (109) est déformable autour dudit axe (Y-Y') entre les première et deuxième positions. 30
7. Dossier selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** le volet est une bande élastique (109) tendant à revenir d'elle même dans la première position, lorsqu'elle en est écartée. 35
8. Dossier selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le volet (316) est monté pivotant par rapport au corps (308) autour d'un axe longitudinal principal central (A) de ce volet. 40
9. Dossier selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le volet (316) comprend une partie principale (318) qui est conformée en portion de cylindre, notamment semi-cylindrique. 45
10. Dossier selon l'une quelconque des revendications 8 et 9, **caractérisé en ce que** le volet (316) est monté, en vue de son pivotement, autour de deux organes de pivotement (314), formant charnière, qui sont venus de matière avec le corps (308), les deux organes de pivotement étant des joues (314) en forme de disque, prévues aux extrémités axiales du corps (308), le volet (316) présentant deux mâchoires d'extrémité (320) dont chacune est creusée d'une encoche (322) permettant la réception de la surface extérieure en regard d'une joue (314) correspondante. 50
11. Dossier selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'au moins** une partie (16 ; 116) d'un bord du volet (9 ; 109) est adaptée pour maintenir ce volet (9 ; 109) dans la première position par frottement sur le corps (8 ; 108) et/ou **en ce que** ledit support (203 ; 303) comporte au moins un clip (219 ; 324, 326) de maintien du volet (209 ; 316) dans la première position. 55
12. Dossier selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'à** chaque extrémité du volet (9 ; 109 ; 209 ; 316) qui est allongé, le corps (8 ; 108 ; 208 ; 308) définit une butée (12 ; 112 ; 314) pour l'étiquette d'identification (4).
13. Dossier selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit corps (8 ; 108 ; 208 ; 308) est fixé par rivetage ou par collage sur la feuille (2).
14. Dossier selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ladite surface d'affichage (11 ; 111 ; 211 ; 312) est formée par un bord distal dudit corps (8 ; 108 ; 208 ; 308).





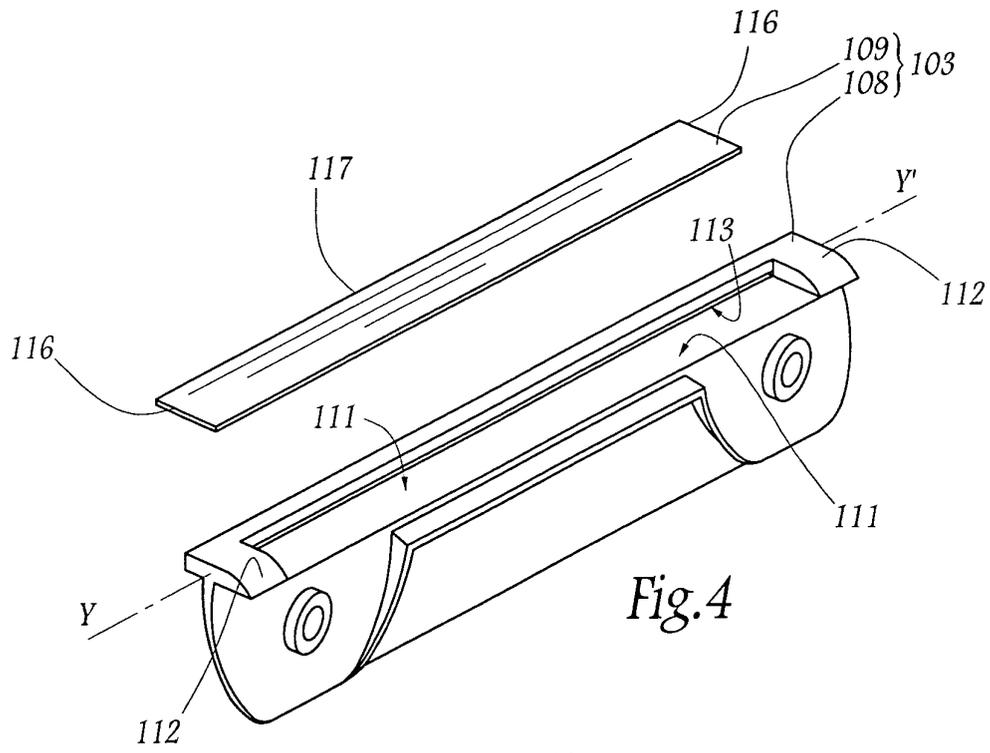


Fig. 4

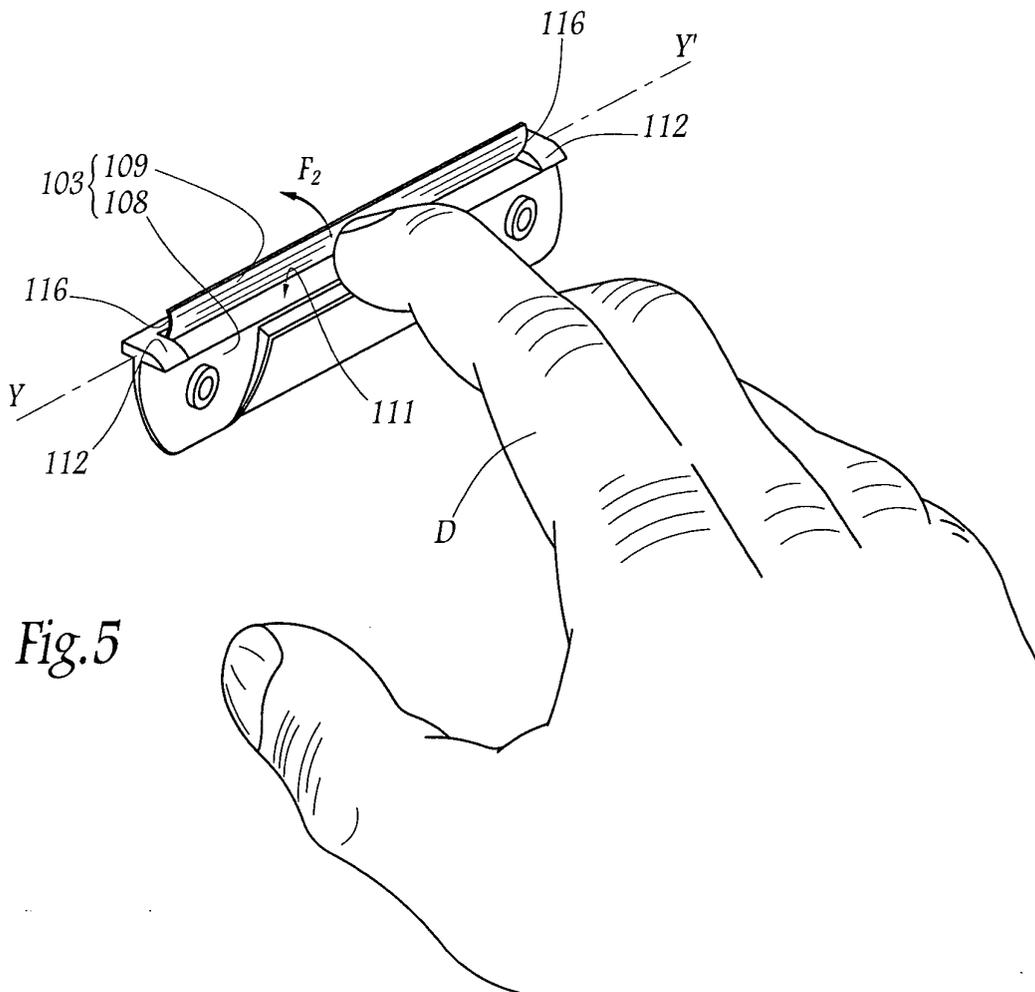
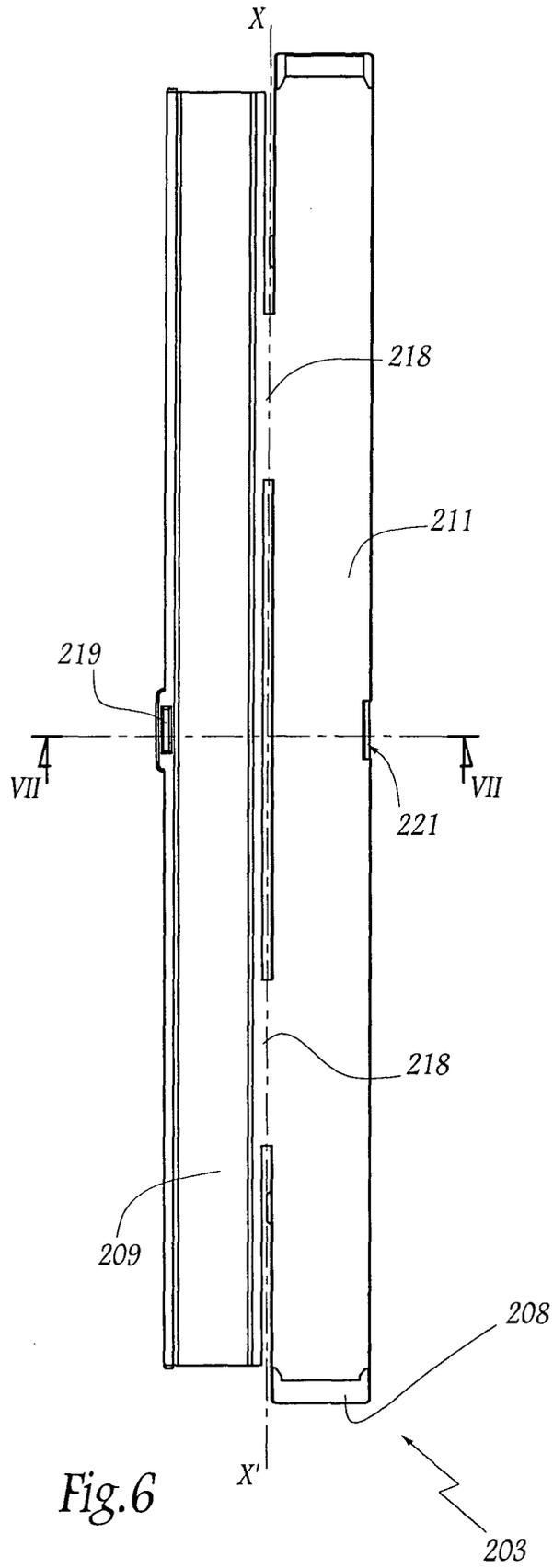


Fig. 5



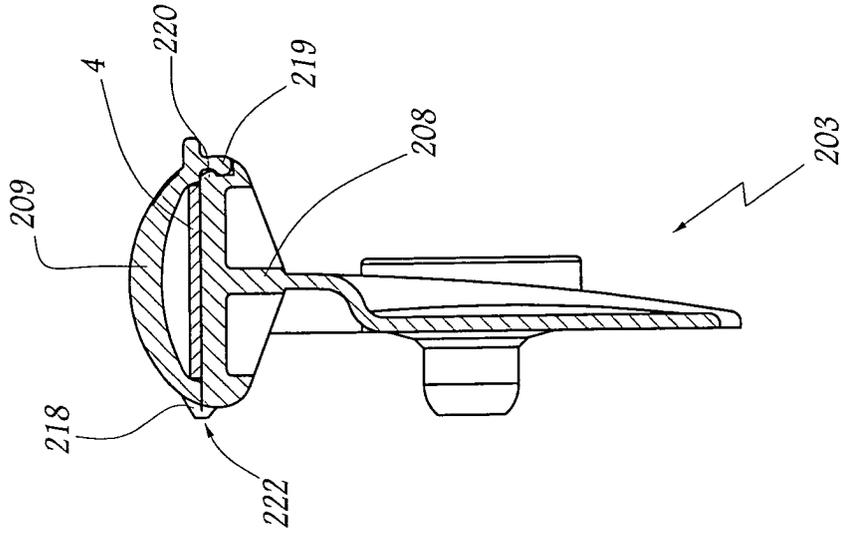


Fig. 8

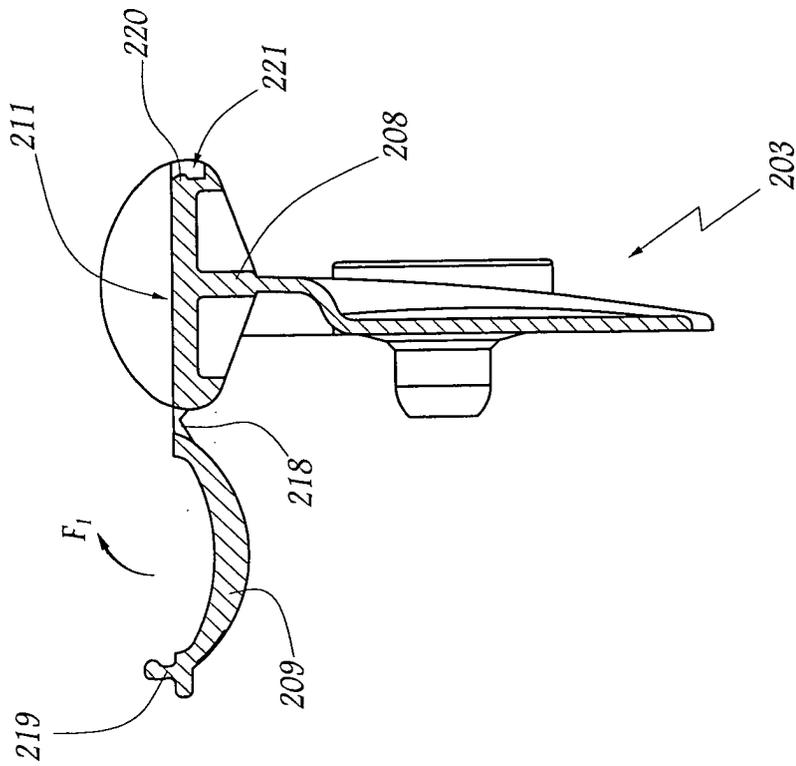


Fig. 7

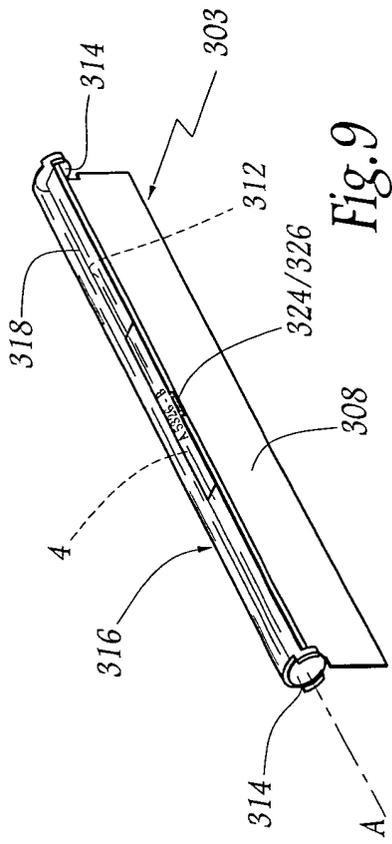


Fig. 9

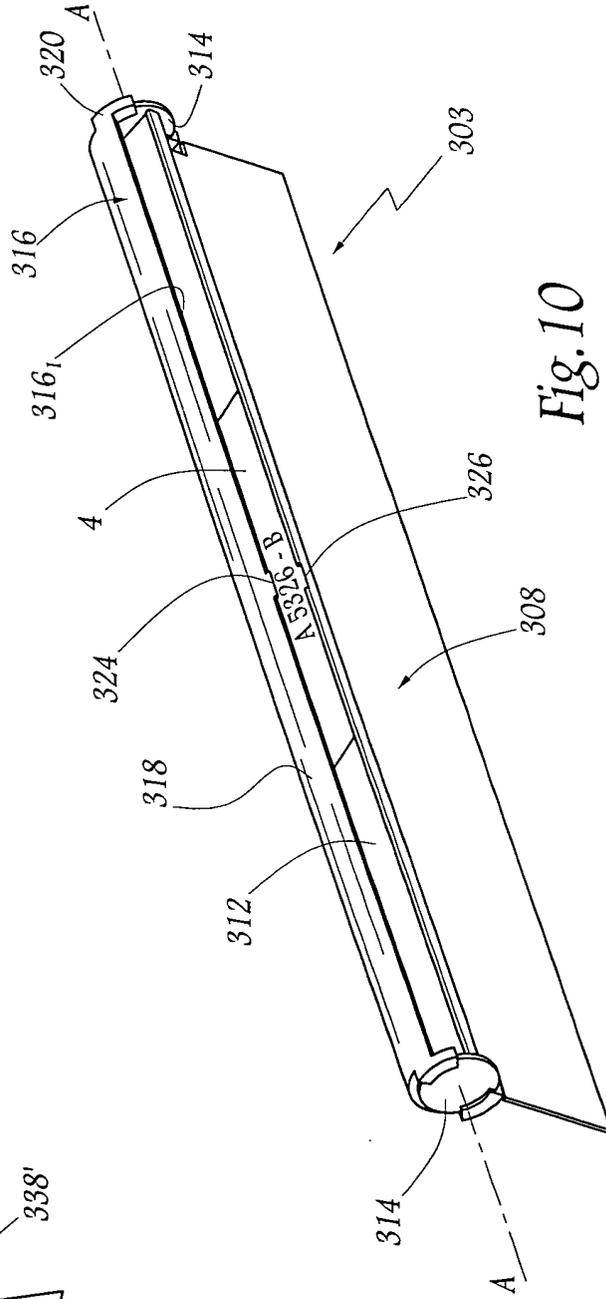


Fig. 10

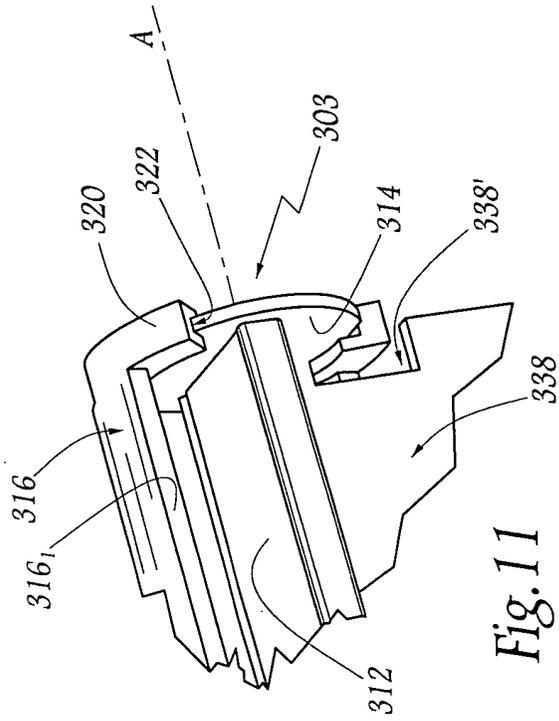


Fig. 11